

**Point d'information citoyenneté de  
l'Hôtel de Ville de Montreuil**

*La séance est ouverte à 19 heures 45 en présence de :*

*Elue : Tania Assouline, Maire-adjointe à la démocratie locale.*

*Services de la ville : Marie-Christine Guillet directrice Citoyenneté, Politique de la ville, Jeunesse et Vie des quartiers et Sylvie Baste-Deshayes, responsable de la mission citoyenneté.*

*Intervenant extérieur : Gilles Pradeau, coordinateur d'un documentaire sur les budgets participatifs en Europe.*

*Et une quarantaine d'habitants*

1

\* \* \*

**1 Elaboration des critères de recevabilité des projets : budget participatif de Montreuil**

Le maire a souhaité mettre en place un budget participatif, car il considère que la démocratie locale donne davantage de pouvoir aux habitants. Dans cette optique, les conseils de quartier, le Conseil de la vie associative (CVA), le club séniors, les conseils de maison et le Forum des jeunes montreuillois (FJM) constituent des leviers indispensables. Ils permettent d'associer les habitants aux politiques publiques. Il est important de pouvoir recréer une véritable participation citoyenne. Une démocratie locale active et forte permet de renforcer la légitimité des politiques publiques mises en place.

Tania Assouline indique que la municipalité souhaite mettre en œuvre le budget participatif dans de courts délais. Cette première expérimentation servira à ajuster les budgets participatifs suivants. Au cours du mandat, 3 campagnes de budgets participatifs seront lancées : en 2015, 2017 et 2019. Elle explique que ce budget participatif sera extrait des lignes budgétaires de la municipalité. Des projets déposés par les habitants et répondant à certains critères seront soumis au vote des habitants à l'issue d'un processus d'appel à projets.

Au cours de la réunion, il sera question de recueillir l'avis des participants et de définir des pistes de travail. Une réunion publique se tiendra le 18 mai en présence du maire. À cette occasion, le règlement du budget participatif sera présenté.

Gilles Pradeau explique qu'il a travaillé au cours des dernières années sur un projet de mise en réseau de trois budgets participatifs, en France, en Angleterre et au Portugal. L'objectif de ce projet était que les habitants puissent évaluer la pertinence des budgets participatifs. Une trentaine de jeunes se sont réunis lors d'un séminaire européen afin de partager leurs expériences. Il explique que la mise en place d'un budget participatif se déroule en cinq phases : la préparation du budget participatif, la collecte des idées de projet, l'analyse technique, le vote des projets prioritaires et la réalisation des projets.

*Pour illustrer ce projet de budget participatif, un film intitulé « Apprendre à compter » est présenté aux participants.*

Sylvie Baste-Deshayes indique que la préparation du budget participatif a débuté fin 2014 et qu'elle s'achèvera au mois de mai 2015. Au mois de juin, il s'agira de recueillir les propositions des habitants, par internet ou sur support papier. Des ateliers auront lieu dans les différents secteurs de la ville afin d'accompagner les habitants dans leurs démarches. Par la suite, jusqu'au mois de septembre, il faudra procéder aux études de faisabilité. Enfin, au mois d'octobre, la liste des projets retenus sera soumise au vote des habitants. Elle précise que la seconde édition du budget participatif débutera en 2017.

*Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.*

Tania Assouline précise que l'expertise technique est réalisée par les services techniques de la ville et que ces derniers échangeront régulièrement avec les porteurs de projets. En outre, elle explique que les projets portent essentiellement sur le cadre de vie ou l'embellissement de la ville. Il s'agit de dépenses d'investissement. L'enveloppe globale allouée à ces projets représente 5% du budget d'investissement de la ville, soit 1,5 million d'euros par an.

Une habitante s'interroge sur les critères d'éligibilité. Elle estime que l'intérêt général doit primer sur les intérêts particuliers.

Tania Assouline indique que le projet de budget participatif a pour but de créer un moment de rassemblement pour les habitants de la ville. Dans ce cadre, tous les Montreuillois sont invités à voter dès lors qu'ils peuvent prouver leur lieu de résidence. Il n'est pas nécessaire de bénéficier de la nationalité française. En outre, les enfants pourront également voter.

Une habitante demande si les associations de Montreuil peuvent voter en tant qu'entités morales.

Tania Assouline explique que les associations peuvent déposer des projets, mais que le vote final reste individuel. Elle ajoute que le CVA est également en droit de déposer des projets.

Un habitant estime que les délais prévus sont irréalistes.

Tania Assouline explique qu'il s'agit d'une première expérience. Un bilan sera effectué à l'issue de ce premier budget participatif afin de mieux appréhender la seconde édition.

Les habitants se demandent comment le budget sera réparti et s'il y a un seuil maximum à respecter.

Un habitant juge qu'il ne faut pas fixer de seuil. Les projets doivent être étudiés au cas par cas.

Un habitant pense que le budget doit être équitablement réparti entre les quartiers.

Tania Assouline indique que l'égalité entre les différents secteurs de la ville est primordiale. Des critères seront définis afin d'éviter que certains quartiers n'accaparent une part trop importante du budget.

Une habitante propose de créer deux catégories de projets. La première catégorie porterait sur des projets de quartiers et la seconde catégorie sur des projets concernant la municipalité dans son ensemble.

Tania Assouline explique que la ville de Paris a procédé de cette façon.

Une habitante remarque que les enveloppes participatives de quartier seront désormais remplacées par le budget participatif. Elle craint une concurrence entre les quartiers, car celle-ci existe déjà dans le cadre de l'EPO. Certains quartiers sont lésés. Quant au budget, elle juge qu'il doit être encadré afin d'éviter les idées pharaoniques de certains habitants.

Un habitant estime que ce budget participatif signe la fin des conseils de quartier.

Tania Assouline indique que les conseils de quartier sont un instrument majeur de la démocratie participative de la ville de Montreuil. Le budget participatif peut donner envie aux habitants de se rendre aux conseils de quartier. Il est important de les intégrer dans les différentes phases du projet.

Un habitant demande pour quelles raisons les Montreuillois n'ont pas voix au chapitre au sujet des 95% restant du budget.

Tania Assouline explique que ces 95% sont consacrés aux grands projets de la municipalité. Pour autant, des démarches de concertation des habitants seront mises en place, notamment sur les projets d'aménagement.

Un habitant demande quels critères définissent l'intérêt général.

*Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.*

Sylvie Baste-Deshayes indique qu'il est indispensable que les projets aient des retombées collectives. Cela sera inscrit dans le règlement. Par ailleurs, les projets ne concerneront pas la gestion courante. Enfin, les projets déposés devront respecter les règles des plans en vigueur, notamment le PLU, Plan local d'urbanisme.

Une habitante déclare redouter les conflits d'intérêts.

Gilles Pradeau répond qu'ils sont inévitables. La démocratie est justement la gestion des conflits d'intérêts.

Sylvie Baste-Deshayes précise que les projets ne devront pas induire des dépenses de fonctionnement régulières, notamment le recrutement de salariés.

Tania Assouline prend l'exemple d'un projet de café associatif à caractère social. S'il s'agit uniquement d'une aide à l'investissement et que le café n'a pas de but lucratif, il peut s'inscrire dans le projet participatif. En revanche, si la ville doit financer le fonctionnement du café et des salariés, cela ne pourra pas fonctionner.

Un habitant demande si la construction de sanisettes ou celle de robinets à destination des SDF sont des projets éligibles.

Tania Assouline estime qu'ils le sont.

Sylvie Baste-Deshayes ajoute que les services techniques sont particulièrement impliqués. Ils sont chargés de définir si les projets ont du sens et s'ils sont réalisables.

Un habitant évoque un projet de ruche. Une habitante lui demande s'il compte faire payer le miel ou le distribuer.

Une habitante estime que faire payer le miel n'a pas forcément de finalité commerciale. Cela peut simplement être une aide pour le fonctionnement et la gestion des ruches.

Une habitante souligne que pour confectionner du miel, il faut acheter des pots, des ruches et les entretenir. Cela a un coût.

Tania Assouline indique qu'il serait préférable que ce type de projet soit réalisé par des associations. Les associations n'ont pas vocation à faire du profit.

Gilles Pradeau indique que les projets peuvent être déposés de façon autonome, mais que rien n'empêche les conseils de quartier de travailler collectivement sur un projet d'investissement.

Tania Assouline explique qu'il est important qu'aucune catégorie de la population ne soit exclue. Des solutions d'accompagnement seront mises en place. Les antennes de secteur ou les centres sociaux doivent être mobilisés. Il est évident que la première édition de ce projet ne sera pas parfaite. Pour autant, il est essentiel d'enclencher le processus afin d'améliorer la seconde édition de 2018.

Sylvie Baste-Deshayes souligne qu'un livret pédagogique sera mis à disposition des habitants.

Tania Assouline annonce qu'une campagne de communication aura lieu début mai. À cette occasion, le livret pédagogique sera diffusé.

Gilles Pradeau rappelle que l'expertise technique est indispensable. Elle permet de mesurer la faisabilité des projets.

Tania Assouline indique qu'au moment du vote, les habitants disposeront de l'ensemble des projets déposés afin de pouvoir se prononcer. Les dates de vote seront indiquées sur les panneaux de la ville.

Marie-Christine Guillet précise que l'ensemble des informations sera également disponible sur internet.

*Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.*

Gilles Pradeau souligne que lorsqu'un habitant dépose un projet, il sera amené à participer aux réunions publiques afin de présenter son projet aux autres habitants.

Tania Assouline aborde la question des entreprises en charge des travaux. Elle rappelle que la ville sera maîtresse d'ouvrage. C'est à elle de mettre en œuvre les projets. Si les projets dépassent un certain seuil financier, il faudra recourir à des procédures de marché public.

Un habitant affirme que si le cahier des charges est bien construit, le maître d'ouvrage doit se contenter de l'appliquer. Cela permet d'éviter tout détournement.

Un habitant s'interroge sur les dépassements budgétaires.

Tania Assouline explique qu'une marge financière sera prévue afin d'anticiper les imprévus.

Un habitant estime que la présence d'un comité d'arbitrage budgétaire est indispensable.

Une habitante souhaite que les réunions soient accessibles à l'ensemble des habitants, notamment les personnes handicapées.

Gilles Pradeau approuve cette proposition. Il ajoute que les réunions doivent également être accessibles aux personnes non francophones et aux jeunes.

Un habitant estime que les personnes présentes ce jour à la réunion ne sont pas représentatives de la ville de Montreuil.

Tania Assouline explique que la réunion du jour n'a pas vocation de réunir tous les habitants. Il s'agit avant tout de définir une méthode. Il est important que les conseils de quartier inscrivent le budget participatif à l'ordre du jour. Par ailleurs, elle indique que l'information sera diffusée largement auprès des associations, des services jeunesse et des antennes de quartier. Les jeunes représentent un enjeu réel. Il est rare de trouver des jeunes dans les conseils de quartier.

Un habitant précise que les jeunes participent aux conseils de quartier uniquement lorsqu'ils sont impliqués dans un projet.

Un habitant demande s'ils pourront prendre connaissance du compte-rendu.

Tania Assouline répond que le compte-rendu sera envoyé par email à tous les participants de la réunion. Elle rappelle qu'une réunion publique aura lieu le 18 mai 2015 afin de communiquer aux habitants le règlement définitif du budget participatif. Ce règlement sera diffusé dans toute la ville.

*La séance est levée à 22h20.*